

Le 18 mars 2010

PROCÈS-VERBAL de la troisième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 18 mars 2010 à 19h00 au Centre administratif de la MRC, 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea à 19h00.

ÉTAIENT PRÉSENTS : madame Caryl Green, maire de la municipalité de Chelsea, monsieur Stephen Harris, maire de la municipalité de Cantley, monsieur Robert Goulet, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, monsieur Daniel Malette, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, monsieur Edward J. McCann, maire de la municipalité de Pontiac, monsieur Bernard Mailhot, maire suppléant de la municipalité de Val-des-Monts et formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche.

ÉTAIT ABSENT : monsieur Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : monsieur Ghislain Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC.

Période de questions du public

Une personne était présente, citoyenne de la municipalité de La Pêche et les questions suivantes ont été posées relativement au projet de centre régional de traitement des boues de fosses septiques :

1. Dans le cadre dudit projet, la MRC a créée par résolution en février 2010, un comité consultatif sur l'information et les communications. Cette résolution (10-02-059) nommait trois (3) personnes issues de groupes environnementaux et prévoyait que deux (2) citoyens de la MRC soient nommés ultérieurement. On demande si ces deux (2) citoyens ont été nommés;
2. On demande quels sont les critères de sélection que la MRC entend utiliser afin de nommer ces deux (2) citoyens;
3. On demande si ces deux (2) citoyens sélectionnés seront nommés par résolution du Conseil;
4. On demande où en est rendu la firme CIMA+ dans son mandat;
5. On demande comment la MRC avisera les citoyens de la tenue des consultations publiques prévues à son projet;
6. On demande s'il serait possible de rendre public les documents qui seront présentés lors des consultations préalablement à leur tenue afin que les citoyens puissent en prendre connaissance et préparer leur questions et commentaires à l'avance;
7. On demande s'il serait possible de présenter des commentaires sous forme de mémoires écrits au Conseil, suite à la tenue des consultations publiques.

10-03-067 Adoption de l'ordre du jour

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour gouvernant cette séance du Conseil soit adopté;

Avec les modifications suivantes :

1) Points à ajouter :

- a) 4g) Félicitations à monsieur Jean Perras pour sa nomination au poste de sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- b) 5p) Renouvellement du contrat avec la compagnie Victrix pour effectuer l'entretien du logiciel de gestion des clés eToken au Service de la sécurité publique et abrogation de la résolution 10-02-040
- c) 9b) Projet de centre régional de traitement des boues de fosses septiques – Demande de la municipalité de La Pêche – Résolution numéro 10-086

2) Point à retirer :

- a) 4b) Nomination de monsieur Denis Latour, conseiller à la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, à titre de substitut au Conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais

Adoptée à l'unanimité

10-03-068 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 18 février 2010

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 18 février 2010 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

10-03-069 Nomination de monsieur Jean Lafrenière à titre de substitut au Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)

ATTENDU QUE par sa résolution 10-01-003, ce Conseil nommait, entre autres, messieurs Robert Goulet, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien et Jean Lafrenière, préfet suppléant et maire de la municipalité de Val-des-Monts pour siéger au Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un substitut audit Comité;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme par la présente, monsieur Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts, à titre de substitut en remplacement de monsieur Robert Goulet, pour siéger au Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI).

Adoptée à l'unanimité

10-03-070 AVIS DE MOTION – Règlement n° 146-10 établissant une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la MRC des Collines-de-l’Outaouais et abrogeant le règlement n° 139-09

Conformément à l'article 445 du Code municipal, **Avis de motion** est par la présente donné par monsieur Edward J. McCann de la municipalité de Pontiac, à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement établissant une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la MRC des Collines-de-l’Outaouais et abrogeant le règlement n° 139-09.

Adoptée à l’unanimité

10-03-071 Modifications du plan de classification et du calendrier de conservation des documents administratifs de la MRC et de la Cour municipale régionale

ATTENDU QUE par sa résolution 98-326, ce Conseil adoptait le plan de classification et le calendrier de conservation des documents de la Cour municipale régionale de la MRC;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter les modifications suivantes au plan de classification et au calendrier de conservation des documents administratifs de la MRC et de la Cour municipale régionale :

<u>Élimination du code</u>	<u>Modification du code et/ou délai</u>
932.100	932.000
932.200	434.100
932.210	
932.220	
932.230	
932.250	
932.300	

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE SUPPLÉANT Bernard Mailhot
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE les modifications apportées au plan de classification et au calendrier de conservation des documents administratifs de la MRC et de la Cour municipale régionale soient approuvées

ET QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et la greffière de la Cour municipale régionale soient autorisés à signer le formulaire de modification du calendrier de conservation afin de le soumettre à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation.

Adoptée à l’unanimité

10-03-072 Adoption du règlement d'emprunt n° 145-10 visant à financer l'achat d'équipement pour l'amélioration du service 9-1-1 du Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné en date du 18 février 2010 par monsieur Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte par la présente le règlement d'emprunt n° 145-10 visant à financer l'achat d'équipement pour l'amélioration du service 9-1-1 du Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

10-03-073 Félicitations à monsieur Jean Perras pour sa nomination au poste de sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

**Il est dûment PROPOSÉ
APPUYÉ UNANIMENT**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre par la présente, ses plus sincères félicitations à monsieur Jean Perras pour sa nomination au poste de sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Le Conseil des maires et la direction générale lui souhaite un excellent mandat.

10-03-074 Comptes payés

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine par la présente, sur la recommandation du Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, les listes de chèques émis ci-incluses, conservées en annexe au procès-verbal de la présente séance aux pages CP-10-03 (1 à 21) et totalisant la somme de 1 141 940,43 \$

Je, soussigné, certifie par la présente que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses ci-haut approuvées.

Ghislain Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

10-03-075 Octroi d'un contrat à la firme Microrama Informatique Inc pour des services professionnels, fourniture de support informatique

ATTENDU QUE ce Conseil par la résolution 09-05-168 autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumission sur invitation conformément aux articles 935 et 936.0.1.1 pour l'entretien et l'installation des équipements informatiques de la MRC;

ATTENDU QUE ce Conseil a également accepté la grille de pondération qui accompagne la demande de soumission;

ATTENDU QUE le Service de l'évaluation foncière et des technologies a procédé à une demande de soumission par invitation;

ATTENDU QUE les firmes, Odll Informatique, Microrama informatique et Info Expert Outaouais Inc. ont été invitées;

ATTENDU QUE la firme Info Expert Outaouais Inc. s'est désistée;

ATTENDU QUE seule la firme Microrama Informatique Inc. a déposé une soumission;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Microrama Informatique Inc. est conforme en tous points au devis « Services professionnels - Fourniture de support informatique » MRCC-2010-02-2011 préparé par le Service de l'évaluation foncière et des technologies et que les tarifs sont les suivants :

Plage horaire	Taux Horaire	Taux de la première heure si déplacement requis
Heures régulières soit de 8h30 à 18h00	63,00 \$	63,00 \$
Matin entre 7h00 et 8h30	94,50 \$	94,50 \$
Soir entre 18h00 et 20h00	94,50 \$	94,50 \$
Urgence de nuit et fin semaine et du vendredi 20h00 au lundi 7h00	115,00 \$	195,00 \$

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande l'octroi dudit contrat à la firme Microrama Informatique Inc;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE SUPPLÉANT Bernard Mailhot
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à octroyer le contrat à la firme Microrama Informatique Inc pour des services professionnels en fourniture de support informatique, au montant de 63 \$/heure de 8h30 et 18h00, 94,50 \$/heure de 7h00 à 8h30, 94,50 \$ /heure en soirée entre 18h00 et 20h00, 115 \$/heure du vendredi au lundi entre 20h00 et 7h00 et en cas d'urgence la nuit et les fins de semaine et 195 \$ la première heure si déplacement requis, et ce, avant taxes pour la période débutant le 1^{er} avril 2010 et se terminant le 31 mars 2011

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC, tout document inhérent à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

10-03-076 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document officiel concernant le projet de demande d'aide financière avec le gouvernement du Québec et Emploi-Québec tel qu'entériné par la résolution 10-02-054

ATTENDU QUE le maintien d'inventaire des municipalités de Pontiac et Val-des-Monts est en retard suite aux divers congés de maladie;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une personne pour la période du 23 avril au 31 décembre 2010 afin d'effectuer, en surcroît, le maintien de l'inventaire;

ATTENDU QU'Emploi-Québec offre de l'aide financière jusqu'à concurrence du salaire minimum de l'heure pour une période pouvant aller jusqu'à 52 semaines sur présentation d'un projet d'embauche et sur approbation du Conseil;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter à Emploi-Québec un projet d'embauche d'un inspecteur afin d'effectuer, en surcroît de travail, le maintien de l'inventaire

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer avec le gouvernement du Québec tout document officiel concernant ledit projet.

Adoptée à l'unanimité

10-03-077 Renouvellement du contrat avec la compagnie SMI Informatique pour le soutien au logiciel d'évaluation foncière SEF+ pour l'année 2010

ATTENDU QUE le Service de l'évaluation foncière et des technologies utilise le logiciel de la compagnie SMI Informatique;

ATTENDU QUE le logiciel d'évaluation SEF+ nécessite au cours de l'année des mises à jour, support technique et autres services;

ATTENDU QUE ledit contrat est d'une durée d'un (1) an (1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010);

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande ledit renouvellement;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE SUPPLÉANT Bernard Mailhot
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le renouvellement du contrat de la compagnie SMI Informatique pour le soutien aux logiciels et au progiciel du Service de l'évaluation foncière et des technologies, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, au montant de 10 782,11 \$ (après ristourne)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et à approprier les sommes requises pour ce contrat à même le poste budgétaire suivant : « 02-800-00-459 » - Services techniques-Autres.

Adoptée à l'unanimité

10-03-078 Virements de fonds

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente les virements de fonds suivants :

du poste budgétaire suivant :

01-234-29-000	Autres services – Sécurité publique – Autre	6 500 \$
		Somme : 6 500 \$

au poste budgétaire suivant :

02-210-00-341	Dépenses publicité – Journaux et revues	6 500 \$
		Somme : 6 500 \$

du poste budgétaire suivant :

02-240-00-724	Achats de véhicules	28 000 \$
		Somme : 28 000 \$

au poste budgétaire suivant :

02-240-00-725	Achats machinerie, outillage, équipement	28 000 \$
		Somme : 28 000 \$

du poste budgétaire suivant :

01-2-3-3-31-000	Autres revenus - Intérêts – Banque & placements.	750 \$
		Somme : 750 \$

au poste budgétaire suivant :

02-1-3-0-00-413	Honoraires professionnels. - Comptabilité & vérification	750 \$
		Somme : 750 \$

Adoptée à l'unanimité

10-03-079 Dépôt et acceptation des états financiers de la MRC et du rapport du vérificateur pour l'année 2009

ATTENDU QUE ce Conseil a pris connaissance des recommandations de la firme de comptables Piché, Éthier et Lacroix CA Inc. sur les outils et la méthode de gestion de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, les états financiers déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'année 2009 de la firme de comptables agréés Piché, Éthier et Lacroix CA Inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les honoraires de la firme Piché, Éthier et Lacroix CA Inc. au montant de 20 874 \$, (après ristourne) et à approprier les sommes requises pour cette fin à même le poste budgétaire « 02-130-00-413 » - honoraires professionnels – Comptabilité et vérification

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les honoraires additionnelles de la firme Piché, Éthier et Lacroix CA Inc., pour compléter les états financiers consolidés de la MRC, SOLIDE, du CLD et du CSEE des Collines-de-l'Outaouais, au montant de 2 000 \$ (après ristourne) et à approprier la somme requise pour cette fin à même le poste budgétaire « 02-130-00-413 » - honoraires professionnels – comptabilité et vérification.

Adoptée à l'unanimité

10-03-080 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier pour demander des soumissions publiques pour l'achat de six (6) véhicules de patrouille

ATTENDU QUE le Service de la sécurité publique doit remplacer six (6) de ses véhicules de patrouille;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande l'achat desdits véhicules de patrouille;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la demande de soumissions publiques pour l'achat de six (6) véhicules de patrouille pour le Service de la sécurité publique

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à donner un avis public à ce sujet et d'approprier les sommes requises pour cet avis public à même le poste budgétaire « 02-210-00-341 » – Dépenses publicité – Journaux et revues.

Adoptée à l'unanimité

10-03-081 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier pour demander des soumissions par invitation pour l'achat d'immobilisations au Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE le Conseil, par sa résolution 09-11-302, acceptait les prévisions budgétaires 2010 pour l'acquisition des immobilisations pour le Service de la sécurité publique pour l'année 2010;

ATTENDU QUE le Service de la sécurité publique désire demander des soumissions pour les immobilisations suivantes :

- radio pour le poste secondaire 9-1-1;

ATTENDU QUE les fonds seront pris à même le poste budgétaire « 02-270-00-725 » - Achats machinerie, outillage et équipement;

- armoire chimique;

ATTENDU QUE les fonds seront pris à même le poste budgétaire « 02-250-00-725 » - Achats machinerie, outillage et équipement;

- entretien/nettoyage des conduits d'air;

ATTENDU QUE les fonds seront pris à même le poste budgétaire « 02-210-00-522 » - Entretien & réparations – Bâtiments & terrains;

- radar portatif;
- radio auto-patrouille;
- deux (2) terminaux véhiculaires;
- cinq (5) gyrophares;
- deux (2) collecteurs de données;
- quatre (4) armes de service (Glock);
- trois (3) séparateurs (« bodyguard »);

ATTENDU QUE les fonds seront pris à même le poste budgétaire « 02-240-00-725 » - Achats machinerie, outillage, équipement;

- caméra véhiculaire (CSR);
- répétitrice;

ATTENDU QUE les fonds seront pris à même le poste budgétaire « 21-721-00-000 » - Fonds de roulement;

- gyrophare;
- caméra véhiculaire;
- répétitrice;
- radio;
- radar doppler;
- console;
- terminal véhiculaire;
- système de contrôle;
- tiroir équipement;
- séparateur (« bodyguard »);

ATTENDU QUE les fonds seront pris à même le poste budgétaire « 55-991-00-000 » - Surplus accumulé affecté au 31 décembre 2009;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande ladite demande de soumissions par invitation;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE SUPPLÉANT Bernard Mailhot**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder, au cours de l'année 2010, à la demande de soumissions par invitation pour l'achat des immobilisations énumérées ci-dessus

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions auprès des fournisseurs de produits et services énumérés précédemment tout en encourageant l'achat de produits et services dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier pour retenir les firmes ayant soumis la soumission conforme la plus basse.

Adoptée à l'unanimité

10-03-082 Affectation d'une somme de 434 566 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté au budget d'opération de 2010

ATTENDU QUE ce Conseil, dans ses résolutions 09-11-302, 09-11-303, 09-11-304 et 09-11-305 adoptant le budget 2010 avait convenu que 434 566 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2009 soit affecté au budget d'opération 2010;

ATTENDU QUE l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de l'année 2009 est de 526 404 \$;

ATTENDU QUE l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2008 était de 1 123 911 \$;

ATTENDU QUE 625 750 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2008 a été affecté au budget d'opérations 2009;

ATTENDU QUE l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2009 est de 699 768 \$;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande ladite affectation de 434 566 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté au budget d'opération de 2010;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'appropriation d'une somme de 434 566 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2009 pour le budget d'opération 2010.

Adoptée à l'unanimité

10-03-083 Renouvellement et augmentation de la marge de crédit à 3 000 000 \$ à la Caisse populaire Desjardins Basse-Lièvre

ATTENDU QUE la MRC bénéficie d'une marge de crédit de 1 700 000 \$ depuis septembre 2005;

ATTENDU QUE lors du renouvellement du prêt au montant de 3 415 000 \$ du Centre de tri, la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la ville de Gatineau devront rembourser une somme égale le 26 avril 2010;

ATTENDU QUE selon l'entente conclue le 3 juillet 2008 entre la ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais, une somme de 500 000 \$ plus les intérêts, 30 920 \$, serait affectée au remboursement de ce prêt;

ATTENDU QUE dans le prêt initial de 4 175 000 \$, une somme de 64 080 \$ n'a pas été utilisée, cette somme est répartie également entre la ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais, cependant cette somme est affectée au remboursement de ce prêt;

ATTENDU QUE le besoin de financement pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la ville de Gatineau pour le Centre de tri devient 2 820 000 \$ après remboursement du capital durant les cinq (5) premières années, 500 000 \$ plus les intérêts, 30 920 \$, et 64 080 \$ somme non utilisée;

ATTENDU QUE lors du renouvellement du prêt du Centre de tri au montant de 2 820 000 \$ la MRC des Collines-de-l'Outaouais incluant la part de la ville de Gatineau recevra le montant le 29 avril 2010;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a besoin d'une marge de crédit de 3 000 000 \$ pour ces trois jours où elle n'aura pas reçu le prêt;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, sur la recommandation du Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services le renouvellement et l'augmentation de la marge de crédit à 3 000 000 \$ au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins à la Caisse populaire Desjardins Basse-Lièvre

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et signer tous les documents inhérents à cette transaction;

Adoptée à l'unanimité

10-03-084 Autorisation pour l'achat de sept (7) vestes pare-balles pour le Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE selon la convention collective présentement en vigueur, le Service de la sécurité publique doit fournir les vestes pare-balles à ses policiers;

ATTENDU QUE les vestes pare-balles sont sujettes à un remplacement à tous les cinq (5) ans;

ATTENDU QU'un fournisseur rencontre les normes exigées par le Service de la sécurité publique;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande ledit achat;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat de sept (7) vestes pare-balles pour le Service de la sécurité publique de la compagnie Ten4 Body Armor au montant de 4 663,49 \$ (après ristourne)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire « 02-240-00-650 » – Vêtements, chaussures et accessoires.

Adoptée à l'unanimité

10-03-085 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation pour le traçage des lignes du stationnement du Centre administratif

ATTENDU QUE des travaux de traçage de lignes sont requis pour le stationnement du Centre administratif de la MRC;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services, recommande ladite demande de soumissions sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation pour des travaux de traçage de lignes de stationnement auprès des entreprises suivantes :

- Traçage Urbain (Gatineau)
- Traçage de ligne Joel (Ottawa)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents.

Adoptée à l'unanimité

10-03-086 Autorisation pour l'achat de mobilier pour la salle du Conseil et la Cour municipale

ATTENDU QUE la MRC doit remplacer l'ensemble des chaises de la salle du Conseil et de la Cour municipale;

ATTENDU QUE la compagnie Fredal Solutions offre à la MRC les prix du gouvernement en matière de mobilier de bureau;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'achat desdites chaises;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat de 52 chaises pour la salle du Conseil et la Cour municipale, de la compagnie Fredal Solutions au montant de 6 304,22 \$ (après ristourne)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire « 21-721-00-000 » – Fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité

10-03-087 Autorisation pour l'achat de 14 défibrillateurs pour le Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE la MRC souhaite équiper tous les véhicules du Service de la sécurité publique, ainsi que le Quartier général et le Centre administratif, de défibrillateurs;

ATTENDU QU'après une évaluation des produits disponibles, le défibrillateur de marque Zoll DEA a été retenu puisqu'il est compatible avec les équipements utilisés par les autres services d'urgence et premiers répondants qui desservent le territoire;

ATTENDU QUE le Service de la sécurité publique a procédé à une demande de soumissions par invitation et que les résultats sont les suivants :

- Santinel Inc.	25 307,99 \$
- Zoll Médical Canada	29 237,08 \$

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'achat desdits défibrillateurs;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE SUPPLÉANT Bernard Mailhot**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat de 14 défibrillateurs de la compagnie Santinel Inc. au montant de 27 300,99 \$ (après ristourne)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire « 02-240-00-725 » - Achats machinerie, outillage et équipement.

Adoptée à l'unanimité

10-03-088 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation pour l'achat de services de récupération des résidus électroniques

ATTENDU QUE la MRC souhaite offrir le service de récupération des résidus électroniques à son poste de transbordement de déchets;

ATTENDU QUE ce nouveau service permettra à la MRC d'améliorer sa performance de récupération tel que prévu à son plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services, recommande ladite demande de soumissions sur invitation;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation pour l'achat de services de récupération des résidus électroniques auprès des firmes suivantes :

- CFER Outaouais (Gatineau)
- Recyshred (Gatineau)
- Centre de Recyclage Électronique de la Montérégie (Ste-Catherine)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et signer les documents inhérents.

Adoptée à l'unanimité

PROJET

10-03-089 Renouvellement du contrat avec la compagnie Victrix pour effectuer l'entretien du logiciel de gestion des clés eToken au Service de la sécurité publique et abrogation de la résolution 10-02-040

ATTENDU QUE par sa résolution no 10-02-040, ce Conseil autorisait le renouvellement du contrat avec la compagnie Victrix, pour effectuer l'entretien du logiciel de gestion des clés eToken du Service de la sécurité publique;

ATTENDU QU'il y a eu erreur de la part de la compagnie Victrix dans le calcul du coût du renouvellement dudit contrat;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande le renouvellement dudit contrat d'entretien;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la signature du renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Victrix pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, au coût de 1 333,34 \$ (après ristourne)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire « 02-270-00-526 » – Entretien et réparations – Machinerie, outillage et équipement

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'abroger la résolution 10-02-040.

Adoptée à l'unanimité

10-03-090 Confirmation de la nomination de monsieur Marc-André Deveau au poste d'agent à la liaison, pièces et procédures et identité judiciaire au Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 10-01-021, autorisait la nomination de l'agent Marc-André Deveau au poste d'agent à la liaison, pièces et procédures et identité judiciaire au Service de la sécurité publique, et ce, en date du 6 janvier 2010;

ATTENDU QUE la confirmation de ladite nomination était conditionnelle à la réussite du cours d'identité judiciaire du Collège canadien de police, ledit cours se terminant le 5 mars 2010;

ATTENDU QUE l'agent Deveau a complété et réussi ledit cours;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la confirmation de la nomination de l'agent Deveau;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil confirme par la présente, la nomination de l'agent Marc-André Deveau au poste d'agent à la liaison, pièces et procédures et identité judiciaire au Service de la sécurité publique, et ce, en date du 6 janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité

10-03-091 Création du poste d'agent aux relations communautaires et à la prévention pour le Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE l'ajout d'un agent supplémentaire à la Section relations communautaires et à la prévention a fait l'objet d'une évaluation;

PROJET

ATTENDU QUE le Conseil, par sa résolution 09-11-302, acceptait les prévisions budgétaires 2010 pour la création d'un poste d'agent aux relations communautaires et à la prévention pour le Service de la sécurité publique pour l'année 2010, et ce, en date du 1^{er} septembre 2010;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la création dudit poste;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE SUPPLÉANT Bernard Mailhot APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, la création du poste d'agent aux relations communautaires et à la prévention pour le Service de la sécurité publique, et ce, en date du 1^{er} septembre 2010

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser, par la présente, le directeur du Service de la sécurité publique à procéder au processus de sélection en vertu des dispositions de la convention collective présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

10-03-092 Autorisation au directeur du Service de la sécurité publique et au capitaine de la Division de la sécurité du territoire à participer au 12^{ième} colloque de l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) qui aura lieu du 1^{er} au 4 juin 2010, dans la région de Magog-Orford

ATTENDU QUE la direction du Service de la sécurité publique est membre de l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) et que deux (2) représentants du service participent annuellement à ce colloque;

ATTENDU QUE 80 % du montant de l'inscription est admissible comme dépense de formation au sens de la Loi favorisant le développement de la formation de la main d'œuvre;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la participation audit colloque;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur du Service de la sécurité publique et le capitaine de la Division de la sécurité du territoire à participer au 12^{ième} colloque de l'ADPQ qui aura lieu du 1^{er} au 4 juin 2010, dans la région de Magog-Orford, pour un coût total estimé de 1 181,08 \$ (après ristourne) chacun, incluant l'inscription, hébergement et les repas

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cette dépense à même le poste budgétaire « 02-210-00-338 » et « 02-240-00-338 » - Frais de congrès et de délégation.

Adoptée à l'unanimité

10-03-093 Autorisation pour débiter le processus de révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

ATTENDU QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

ATTENDU QU'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53,23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le PGMR doit être révisé cinq (5) ans après sa mise en vigueur;

ATTENDU QUE la révision du PGMR doit être orientée vers l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en vigueur;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande de débiter ledit processus de ladite révision;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à débiter le processus de révision du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC, à compter du 1^{er} avril 2010, conformément à la loi et sur réception du nouveau règlement sur la gestion des matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité

10-03-094 Projet de centre régional de traitement des boues de fosses septiques – Demande de la municipalité de La Pêche – Résolution numéro 10-086

ATTENDU QUE le 1^{er} mars 2010, le Conseil municipal de La Pêche a adopté la résolution 10-086 à l'effet d'informer la MRC des Collines-de-l'Outaouais qu'il souhaite qu'il soit clairement établi avec la firme CIMA+ que les deux sites mentionnés ci-après ne doivent en aucun cas être considérés comme des sites prédéterminés et doivent subir le même examen que l'ensemble du territoire de la MRC, à savoir :

1. Carrière située à l'intersection de la Route 105 et du chemin Écho Dale;
2. Terrains visés pour le futur parc industriel (route 105).

ATTENDU QUE lors de la séance du 18 février 2010, le Conseil de la MRC a adopté la résolution 10-02-060 aux fins d'autoriser l'addenda 2 au contrat 09-05-141 relatif au projet de centre régional de traitement des boues de fosses septiques lequel addenda prévoit que la recherche de sites s'effectuera sur tout le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services, recommande d'informer la municipalité de La Pêche du contenu de l'addenda 2 au contrat 09-05-141 relatif audit projet;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil informe la municipalité de La Pêche que sa demande formulée dans la résolution 10-086 est incluse à l'addenda 2 au contrat 09-05-141 relatif au projet de centre régional de traitement des boues de fosses septiques et de ce fait, les sites mentionnées précédemment seront analysés à même titre que tous les autres sites potentiels situés sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

10-03-095 H₂O des Collines - Développement d'un modèle de gouvernance participative de la ressource en eau - Nomination d'un comité de sélection visant un appel d'offres pour retenir les services d'un laboratoire responsable des tests d'eau

ATTENDU QUE le 7 avril 2008, la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) a conclu un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) confirmant le projet H₂O des Collines - Développement d'un modèle de gouvernance participative de la ressource en eau à titre de Laboratoire Rural;

ATTENDU QUE le 18 février 2010, la MRC a adopté la résolution 10-02-063 aux fins de permettre un appel d'offres pour retenir les services d'un laboratoire responsable des tests d'eau;

ATTENDU QU'une dépense de plus de 25 000 \$ est prévue pour ce mandat;

ATTENDU QU'un comité de sélection doit être composé aux fins d'évaluer chaque soumission et ce, tel que requis par l'article 936.0.1.1 du Code municipal;

ATTENDU QUE la description des critères d'évaluation et la grille de pointage prescrite par l'article 936.0.1.1 du Code municipal font partie intégrante de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil forme par la présente, un comité de sélection composé de messieurs Ghislain Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, Stéphane Mougeot, directeur du Service de l'aménagement et de l'environnement et Patrick Laliberté, responsable de l'environnement et des ressources matérielles aux fins de procéder à l'évaluation de chaque soumission relativement au mandat visant retenir les services d'un laboratoire responsable des tests d'eau dans le cadre du projet H₂O des Collines

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un avis public à ce sujet et à approprier les sommes requises à même le poste budgétaire « 02-610-09-341 » - Dépenses publicité – Journaux et revues

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les critères décrits ci-après soient retenus aux fins d'une évaluation des soumissions reçues :

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Ayant choisi de procéder à l'analyse des soumissions par l'entremise d'un système de pondération et d'évaluation, la MRC étudiera les soumissions de manière à identifier celle qui lui paraîtra la plus avantageuse pour elle.

Conformément à la grille de pointage produite ci-après il appartient à chaque soumissionnaire de préparer sa soumission de manière à répondre à chacun des critères d'évaluation qui se définissent de façon générale comme suit :

a) Compréhension du mandat

Évaluation du soumissionnaire quant à sa compréhension du mandat.

b) Expérience du soumissionnaire dans des mandats similaires

Évaluation de l'expérience pertinente du soumissionnaire dans des projets similaires.

c) Ressources humaines et matérielles

Évaluation du soumissionnaire à démontrer qu'il dispose des ressources humaines et matérielles nécessaires et suffisantes à la réalisation du mandat.

d) Capacité à offrir un service écoresponsable

Évaluation de la capacité du soumissionnaire à offrir un service efficace, limitant l'empreinte écologique et la production de gaz à effet de serre (GES).

(14) Grille de pointage des critères d'évaluation - Pointage intérimaire

Évaluation des critères	Offre A	
	Note (N)	Total (N x 5)
Compréhension du mandat	(0 à 5)	
Expérience du soumissionnaire dans des mandats similaires.	(0 à 5)	
Ressources humaines et matérielles	(0 à 6)	
Capacité à offrir un service écoresponsable	(0 à 4)	
Total :	/20	/100

Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 % seront retournées aux soumissionnaires, sans avoir été ouvertes.

Adoptée à l'unanimité

10-03-096 Comité consultatif régional en transport – Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) - Nomination de monsieur Stéphane Mougeot

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais a le mandat d'assurer la concertation des partenaires de la région de l'Outaouais en matière de transport collectif et adapté;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande à la MRC qu'un représentant soit nommé pour siéger au Comité consultatif régional en transport;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la nomination à monsieur Mougeot audit Comité consultatif régional en transport;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE SUPPLÉANT Bernard Mailhot
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme, par la présente, monsieur Stéphane Mougeot, directeur du Service de l'aménagement et de l'environnement et directeur général adjoint aux fins de siéger au Comité consultatif régional en transport de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

10-03-097 Demande de révision de la décision relative à l'éligibilité du CLD des Collines-de-l'Outaouais au programme Place aux jeunes sur le territoire des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE suite à l'analyse et l'évaluation effectuées par l'organisme Place aux jeunes en région (PAJR) des 104 MRC au Québec, il a été décidé par le Conseil d'administration de PAJR de cesser le financement octroyé au Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais et ce, dès le 31 mars 2010;

ATTENDU QUE le solde migratoire de la tranche d'âge 15-24 ans de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est négatif selon les données québécoises de migration internes 2008-2009 issues de l'Institut de la statistique du Québec;

ATTENDU QU'une seule école secondaire et quatre (4) maisons de jeunes offrent des services de sensibilisation à la clientèle adolescente;

ATTENDU QUE le programme Place aux jeunes cadre avec les stratégies 8.1 et 8.2 du développement social du Plan d'action local sur l'économie et l'emploi (PALÉE) 2003-2008, soit d'informer les jeunes sur les possibilités d'emplois dans les secteurs prioritaires de développement de la MRC et de les initier à l'entrepreneuriat privé et collectif;

ATTENDU QUE le programme Place aux jeunes cadre avec l'objectif neuf (9) « Créer chez les jeunes un sentiment d'appartenance à leur territoire » du PALÉE (2003-2008) dans la priorité d'intervention « Développement social »;

ATTENDU QUE le programme Place aux jeunes cadre avec la stratégie 9.1 de la priorité d'intervention « Développement social » du PALÉE qui est de « *soutenir le développement d'activités visant la redécouverte, la connaissance et la mise en valeur du territoire* »;

ATTENDU QUE le programme Place aux jeunes cadre avec l'objectif 10 « Assurer une place aux jeunes dans le développement du milieu en favorisant leur implication sociale, politique et culturelle » du PALÉE 2003-2008;

ATTENDU QUE le programme Place aux jeunes s'inscrit dans l'objectif deux (2) de la priorité d'intervention « Développement de la main-d'œuvre et de l'emploi » du PALÉE 2003-2008, soit « *d'encourager l'arrimage et la poursuite des programmes adaptés aux différentes clientèles, surtout les jeunes, les femmes et les sans emplois* »;

ATTENDU QUE le programme Place aux jeunes vise à stimuler l'entrepreneuriat local comme le stipule l'objectif trois (3) de l'actuel PALÉE dans la priorité d'intervention « Développement de la main-d'œuvre et de l'emploi »;

ATTENDU QUE le développement de l'offre de services de proximité dans les Collines-de-l'Outaouais et la consolidation des ressources en développement jeunesse, notamment Place aux jeunes, font partie des attentes signifiées 2010 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QU'il n'y a ni Centre local d'emploi et ni Carrefour jeunesse emploi pour attirer les professionnels sur le territoire et sensibiliser nos jeunes à l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE selon une enquête réalisée en 2008 par la direction régionale de l'Outaouais d'Emploi-Québec, les établissements de la région de l'Outaouais ont plus de difficulté à recruter ceux qui devront (en pourcentage) embaucher le plus;

ATTENDU QUE la mission de l'organisme Place aux jeunes en région est de favoriser la migration, l'établissement et le maintien des jeunes âgés de 18 à 35 ans en région, en collaboration avec ses partenaires-promoteurs, les acteurs locaux, régionaux et nationaux;

ATTENDU QUE l'interruption du programme Place aux jeunes des Collines-de-l'Outaouais ampute le territoire d'une ressource humaine essentielle à l'atteinte des objectifs des attentes signifiées et du PALÉE;

ATTENDU QUE sur recommandation de son Comité d'investissement, le CLD des Collines-de-l'Outaouais a adopté la résolution CA-10-17 visant à demander une révision de la décision;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, de demander une révision de la décision de mettre fin au programme Place aux jeunes des Collines-de-l'Outaouais et ce, pour qu'une décision favorable soit adoptée par Place aux jeunes en région pour le bénéfice du territoire des Collines-de-l'Outaouais et de son offre en services de proximité

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la contribution financière de Place aux Jeunes en région 2009-2010 de 40 000 \$ soit renouvelée et indexée pour 2010-2011 dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, étant donné qu'aucun organisme ou programme de ce territoire ne peut effectuer la mission essentielle du programme Place aux jeunes qui est à la fois de favoriser la migration de jeunes professionnels en région et de sensibiliser le milieu aux conséquences de l'exode des jeunes.

Adoptée à l'unanimité

10-03-098 Fonds du Pacte rural – Investissement de 8 000 \$ - Cinéma Plein Air

ATTENDU QU'il n'y a aucun diffuseur cinématographique sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le projet stimule les jeunes à prendre en main leur milieu en organisant des activités culturelles et sportives;

ATTENDU QUE les municipalités sont partenaires avec la Table jeunesse des Collines-de-l'Outaouais dans ce dossier et que le projet est soutenu par l'agent jeunesse du CLD des Collines-de-l'Outaouais pour une cohésion parfaite et équitable dans ce projet;

ATTENDU QUE le projet peut permettre aux jeunes étant loin des noyaux villageois de profiter des activités parascolaires;

ATTENDU QUE le CLD des Collines-de-l'Outaouais est une fiducie pour la Table Jeunesse des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit avec la stratégie du PALÉE 3.1 soit d'augmenter l'offre de services de proximité sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit avec la stratégie du PALÉE 9.1, soit de « *soutenir le développement d'activités visant la redécouverte, la connaissance et la mise en valeur du territoire* »;

ATTENDU QUE les contributions volontaires ramassées seront utilisées pour financer la prochaine édition du cinéma plein air;

ATTENDU QUE sur avis favorable de son comité d'investissement, le Conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais a adopté la résolution CA-10-19;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, de verser dans le cadre du Fonds du Pacte rural, un montant maximal de 8 000 \$ pour l'année budgétaire 2010-2011 à la Table jeunesse des Collines-de-l'Outaouais, pour la réalisation du projet Cinéma Plein Air.

Adoptée à l'unanimité

10-03-099 Fonds du Pacte rural – Événement d'arts textiles – Quand les treize lunes s'entrelacent

ATTENDU QUE le projet rencontre l'objectif 2.1 de la priorité d'intervention « Développement social » en ce qui a trait à l'importance de la participation citoyenne active tel qu'indiqué au Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2003-2008;

ATTENDU QUE le projet rencontre les stratégies 2.1 de la priorité d'intervention « Développement social » en ce qui a trait à la création de réseau d'échange notamment chez les jeunes et les femmes tel qu'indiqué au PALÉE 2003-2008;

ATTENDU QUE le projet rencontre l'objectif 8 de la priorité d'intervention « Développement social » en ce qui a trait au soutien de la jeunesse dans la formation, leur intégration et leur maintien en emploi tel qu'indiqué au PALÉE 2003-2008;

ATTENDU QUE le projet rencontre l'objectif 10 de la priorité d'intervention « Développement social » en ce qui a trait à assurer une place aux jeunes en favorisant leur implication sociale et culturelle tel qu'indiqué au PALÉE 2003-2008;

ATTENDU QUE le projet cadre dans le plan d'action du Pacte rural 2003-2004 en ce qui concerne une vision d'un lieu vivant, possédant une âme et soumis au développement durable de la qualité de vie du milieu;

ATTENDU QUE le projet s'insère dans la stratégie 3.2 de la priorité d'intervention tourisme du PALÉE 2003-2008 en ce qui a trait au soutien et à la promotion des événements et festivals;

ATTENDU QUE le projet comporte un rayonnement régional et international;

ATTENDU QUE le projet rencontre à 87 % la grille d'évaluation des événements à caractère culturel dans le cadre du Fonds du Pacte rural;

ATTENDU QUE le projet contribue à la création d'un emploi et au maintien d'un emploi;

ATTENDU QUE sur avis favorable de son comité d'investissement, le Conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais a adopté la résolution CA-10-20 visant à octroyer une somme maximale de 5 000 \$ de son Fonds d'animation du milieu;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE SUPPLÉANT Bernard Mailhot
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, de verser dans le cadre du Fonds du Pacte rural, un montant maximal de 5 000 \$ dans l'année budgétaire 2010-2011 au « Centre Moon Rain », pour la réalisation du projet « Événement d'arts textiles - Quand les treize lunes s'entrelacent », selon les conditions de l'entente à être conclue avec l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

10-03-100 Fonds du Pacte rural - Virée Agro Outaouais - Investissement de 1 100 \$

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la priorité d'intervention Agroalimentaire du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) du CLD des Collines-de-l'Outaouais, plus spécifiquement dans l'objectif 2.4 « Promouvoir et supporter la relève agricole »;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la priorité d'intervention agroalimentaire du PALÉE du CLD des Collines-de-l'Outaouais, plus spécifiquement dans les objectifs 2.1, 7.1 et 12.2 « Promouvoir et valoriser les professions et l'industrie (horticole, bovine et acéricole) auprès des producteurs, des entrepreneurs potentiels, des jeunes, des femmes et des personnes immigrantes »;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans le plan stratégique agroalimentaire 2006-2012 de la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO), plus spécifiquement dans l'objectif 2 « Mettre en place des incitatifs pour favoriser l'exploitation des terres agricoles »;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans le plan stratégique agroalimentaire 2006-2012 de la TCAO, plus spécifiquement dans l'objectif 3.4 « Valoriser et promouvoir le secteur agroalimentaire et ses contributions au développement économique et rural »;

ATTENDU QUE sur avis favorable de son comité d'investissement, le Conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais a adopté la résolution CA-10-21;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, de verser, dans le cadre du Fonds du Pacte rural, un montant maximal de 1 100 \$ pour l'année budgétaire 2010-2011 à la « Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides », pour la réalisation du projet « Virée Agro en Outaouais ! », selon les conditions de l'entente à être conclue avec l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

10-03-101 Fonds du Pacte rural 2007-2014 - Rapport 2009

ATTENDU QUE le CLD des Collines-de-l'Outaouais est responsable de la Politique nationale de la ruralité par attente signifiée de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le CLD tient à jour le budget du Pacte rural;

ATTENDU QUE le CLD réalise et compile les activités dans le cadre du Pacte rural;

ATTENDU QUE le dépôt du rapport annuel 2009 du Pacte rural est prévu à la fin mars 2010 dans les obligations entre la MRC et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

ATTENDU QUE le CLD a déposé et accepté son rapport annuel 2009 en vertu de la résolution CA-10-27 et a remis à la MRC ledit rapport ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, le rapport annuel 2009 du Fonds du Pacte rural tel que déposé par le CLD et de transmettre ledit rapport au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adoptée à l'unanimité

10-03-102 Implantation d'une Société d'aide au développement de la collectivité (SADC)

ATTENDU QUE les Sociétés d'aide au développement de la collectivité (SADC) ont pour mission de venir en aide aux collectivités des régions en fournissant des ressources qui favorisent leur développement économique et social;

ATTENDU QUE les priorités des SADC visent notamment la création, le maintien d'emplois, le développement d'entreprises, ainsi que l'encouragement au développement d'initiatives locales et la prise en charge de projets;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais souhaite se doter des services offerts par une Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) sur son territoire pour maintenir, diversifier et renforcer le dynamisme économique des différentes communautés de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a identifié la mise en place d'une SADC dans ses axes d'intervention et d'actions prioritaires, eux-mêmes inclus dans les attentes signifiées transmises par la MRC au CLD des Collines pour l'année 2010;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise et mandate le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à faire avec les représentants du CLD des Collines toutes les représentations requises auprès des organismes gouvernementaux concernés pour obtenir l'implantation d'une SADC dans la MRC des Collines et avec une pleine couverture d'investissement local.

Adoptée à l'unanimité

10-03-103 Plan de travail du Pacte rural 2007-2014 révisé

ATTENDU QUE le CLD des Collines-de-l'Outaouais est responsable de la politique nationale de la ruralité par attentes signifiées de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le CLD a rédigé le plan de travail du Pacte rural 2007-2014;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire exige une mise-à-jour annuelle du plan de travail;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 révisé tel que déposé par le CLD et de transmettre ledit rapport au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adoptée à l'unanimité

10-03-104 Engagements financiers du Pacte rural au 31 décembre 2009

ATTENDU QUE le CLD des Collines-de-l'Outaouais est responsable de la politique nationale de la ruralité par attentes signifiées de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le CLD tient à jour le budget du Pacte rural;

ATTENDU QUE le CLD réalise et compile les activités dans le cadre du Pacte rural;

ATTENDU QUE le dépôt du rapport annuel 2009 du Pacte rural est prévu à la fin mars 2010 dans les obligations entre la MRC et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ;

ATTENDU QUE le CLD a déposé et accepté les engagements financiers en vertu de la résolution CA-10-28 et a remis à la MRC ledit rapport;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, le rapport des engagements financiers au 31 décembre 2009 dans le cadre du Fonds du Pacte rural tel que déposé par le CLD et de transmettre ledit rapport au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adoptée à l'unanimité

10-03-105 Avis de conformité au schéma d'aménagement – Règlement numéro 359-09 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Cantley

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) portant le numéro 44-97 est entré en vigueur le 4 février 1998 suite à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE selon l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), tout règlement par lequel une municipalité adopte ou modifie ses règlements de zonage, de lotissement, de construction, sur les ententes relatives à des travaux municipaux ou ceux prévus aux sections VII à XI et à l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, doit être transmis au Conseil de la MRC pour approbation;

ATTENDU QUE la municipalité de Cantley a adopté le règlement numéro 359-09 modifiant le règlement de zonage numéro 269-05 de manière à abroger, remplacer et ajouter certaines dispositions portant sur la protection riveraine, les plaines inondables, les enseignes, le revêtement au sol ainsi que sur les équipements lumineux;

ATTENDU QUE la municipalité de Cantley a transmis à ce Conseil, pour fin d'approbation, une copie conforme du règlement numéro 359-09 ainsi que la résolution adoptant ledit règlement conformément aux dispositions de la LAU;

ATTENDU QUE le Service de l'aménagement et de l'environnement a analysé le règlement en question et a conclu à la conformité de ce dernier aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) et après avoir examiné le règlement numéro 359-09 de la municipalité de Cantley, approuve et le déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité

10-03-106 Levée de la séance

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Il est 20h40

Robert Bussière
Préfet

Ghislain Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier